

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DES
FINANCES ET DE L'EQUIPEMENT

SERVICE DE LA GESTION DU PERSONNEL
DES JURIDICTIONS ET DES SERVICES
JUDICIAIRES

DECRET N° 2004-239 DU 14 Mai 2004

Portant nomination dans la magistrature congolaise
de certains auditeurs de justice, en tête : **OPO Alain Michel**,
(régularisation)

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

VISAS Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu la loi 042/61 du 20 juin 1961 portant statut de la magistrature ;
Vu la loi 022/92 du 20 août 1992, portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;
Vu la loi 019/99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 022/92 du 20 août 1992, portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;
Vu la loi n° 023/92 du 20 août 1992 portant statut de la magistrature ;
Vu la loi 015/99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 022/92 du 20 août 1992, portant statut de la magistrature ;
Vu le décret n° 61/183 du 03 août 1961 portant application de la loi n° 42/61 du 20 juin 1961 susvisée ;
Vu le décret n° 75/390 du 26 août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret n° 61/183 du 03 août 1961 portant application de la loi n° 42/61 du 20 juin 1961 relative au statut de la magistrature ;
Vu le décret n° 62/130 MF du 9 mai 1962 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 2000/124 du 1^{er} juillet 2000 portant reversement des magistrats ;
Vu le décret 94-769 du 22 décembre 1994 portant suspension des effets financiers, à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation administrative, ou toute autre promotion ;
Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;



[Handwritten signatures and initials]

[Handwritten signature]

Vu les décrets 2000/39, 2000-227, 2000-228 des 22 mars 2000 et 7 septembre 2000 portant nomination de certains fonctionnaires admis au concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature cycle supérieur, filière magistrature en qualité d'auditeurs de justice ;

Vu le décret n°99/88 du 19 mai 1999 portant attribution et organisation du ministère de la justice ;

Vu les arrêtés n° 1071 MTFPSS/DGF/DGP/DGC et 848 MFPRAPF/DGFP/DFC des 20 juin 1996 et 6 septembre 1999 autorisant certains fonctionnaires à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (E.N.A.M).

Vu les dossiers des intéressés ;

DECRETE

Article 1^{er} : Les auditeurs de justice dont les noms et prénoms suivent de nationalité congolaise, diplômés de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (E.N.A.M.) option magistrature sont nommés dans la magistrature congolaise en qualité de magistrat de 2^{ème} grade, 2^{ème} groupe, 1^{er} échelon, indice 4275.

Ce sont :

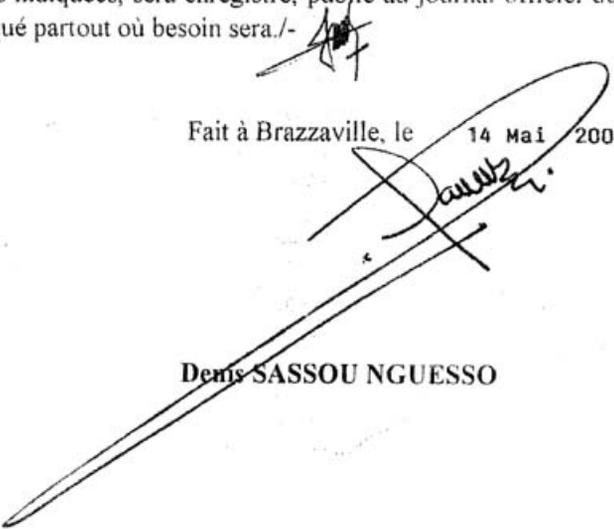
- OPO Alain Michel, né le 5 janvier 1964 à Tsambitso, p/c du 13 septembre 1999, 140 971 N ;
- BINIAKOUNOU Célestin, né le 11 septembre 1960 à Brazzaville, p/c du 6 octobre 1999, 142 446 M
- DJIMBI SIMOÛNA, né le 13 janvier 1959 à Loaka Madingou Kayes, p/c du 2 août 1999, 138 912 R
- MASSIMBA Rigobert, né le 12 mai 1960 à Dolisie, p/c du 22 septembre 1999, 097 603 W
- NKOULOU Faustin Narcisse, né le 23 décembre 1960 à Kanio (Epéna), p/c du 11 octobre 1999, 126 006 Z
- MAKAYA Jean Paul, né le 12 novembre 1960 à Yembo - Kakamoeka, p/c du 02 août 1999, 126 902 K
- NZABA Pierre, né le 28 février 1959 à Mayanou, p/c du 28 septembre 1999, 143 981 T

Article 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994 susvisé, cette nomination ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates de prise de service ci dessus indiquées, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

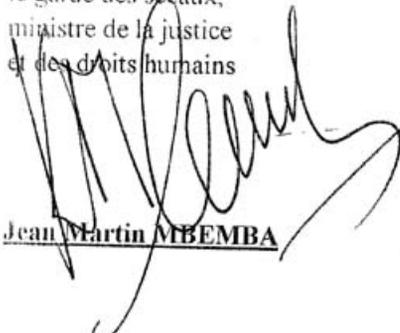
2004-239

Fait à Brazzaville, le 14 Mai 2004

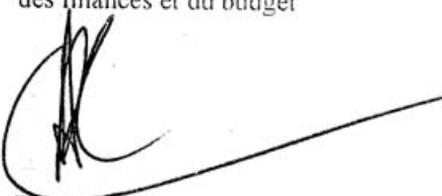

Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République

le garde des sceaux,
ministre de la justice
et des droits humains


Jean Martin MBEMBA

le ministre de l'économie,
des finances et du budget


Rigobert Roger ANDELY

Ampliations

P R	2
MJDH/CAB	2
SGJ/DAFE	2
DGB	2
D.G.C.F.	2
INTERESSES	7
JORC	2
DOSSIERS	14/33

